



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9156^e séance

Mercredi 19 octobre 2022, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Biang	(Gabon)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Spasse
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Ghana	M. Korbieh
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M ^{me} Moran
	Kenya	M. Olanda
	Mexique	M. Cisneros Chávez
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jacobs

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine
(S/2022/762)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2022/762)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République centrafricaine et du Rwanda à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/762, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Rugwabiza.

M^{me} Rugwabiza : Je voudrais à l'entame de mon propos me joindre aux voix du Conseil et à celle du Secrétaire général pour renouveler mes plus sincères condoléances aux familles des Casques bleus victimes d'engins explosifs ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du Bangladesh. Je m'incline par la même occasion devant la mémoire de tous les soldats de la paix qui ont sacrifié leur vie dans la mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour le retour de la paix et de la sécurité en République centrafricaine.

J'en appelle au Gouvernement centrafricain pour la levée de l'interdiction des vols de nuit. Les vols de nuit sont indispensables pour la sécurité et la sûreté des Casques bleus, des acteurs humanitaires, de tous les partenaires sur le terrain, du personnel civil et des populations en besoin d'assistance humanitaire. Il me

revient de relever que l'interdiction des vols de nuit prive tous nos pilotes déployés en République centrafricaine du quota horaire minimum qui est requis pour la préservation de leurs certificats, qu'ils ont tous perdus en conséquence d'une disqualification de fait.

J'apprécie le privilège que m'offre le Conseil de partager avec ses membres mes observations quant aux développements majeurs qui méritent leur attention, quatre mois après notre dernier examen de la situation en République centrafricaine (voir S/PV.9074). En effet, l'analyse critique des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des priorités stratégiques du mandat multidimensionnel de la MINUSCA est nécessaire sur les quatre volets suivants : le premier, les dynamiques politique et sécuritaire ; le deuxième, les moyens de sauvegarder les acquis de la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA ; le troisième, les perspectives de décentralisation du processus politique et de paix, et enfin le quatrième, l'extension de l'autorité de l'État pour des solutions politiques durables aux causes profondes du conflit politico-sécuritaire en Centrafrique.

Sur le plan sécuritaire, l'appui de la MINUSCA s'est avéré décisif. Tout en prenant l'exacte mesure des menaces et des risques et toujours adossée à notre concept d'opérations sans préjudice de la responsabilité principale du Gouvernement, la MINUSCA a en effet joué un rôle primordial pour protéger les populations civiles et pour faciliter la fourniture de l'aide humanitaire par une posture robuste, préventive et proactive, en réponse aux alertes reçues des communautés. Cette posture s'illustre à travers nos opérations qui ont permis de projeter de manière préventive les forces de la MINUSCA dans le nord-est de la République centrafricaine pour y restaurer un environnement propice à la protection des civils, à l'assistance humanitaire, à l'avancement du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, au fonctionnement de l'administration territoriale, et de couper les routes d'approvisionnement des groupes armés en conséquence. Nous continuerons de soutenir le redéploiement des forces de défense et de sécurité intérieure dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

Nous constatons tout de même avec préoccupation que la protection des populations civiles des abus et violences physiques continue de se heurter à la persistance des menaces causées par le regain d'activités de groupes armés dans les localités frontalières du secteur ouest de la République centrafricaine, qui sont les plus affectées par la pose de mines et des engins explosifs,

dont notre propre force a été victime en début de ce mois. En ce moment, notre force est en pleine opération conjointe avec les forces de défense et de sécurité nationales pour enrayer les menaces causées par des groupes armés, protéger les populations, faciliter l'assistance humanitaire et soutenir le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement dans le centre du pays. La résurgence de l'activité des groupes armés et l'utilisation des engins explosifs dans les zones frontalières du nord-ouest du pays rendent difficile, voire impossible, l'accès aux populations qui se trouvent dans un besoin crucial et urgent d'assistance humanitaire.

Ceci confirme que l'absence d'attaques délibérées et de masse contre les populations civiles durant la période couverte par notre rapport n'en n'écarte pas moins la prévalence tant que toutes les parties au conflit ne renonceront pas à la violence. Les populations centrafricaines, particulièrement les plus vulnérables, continuent de payer le plus lourd tribut au conflit.

Il faudra plus que la posture robuste de la MINUSCA et la capacité sécuritaire du Gouvernement pour rétablir, de manière durable, la sécurité sur l'étendue du territoire centrafricain. Il faudra aussi créer les conditions pour une résolution politique de la crise centrafricaine et un renoncement par les groupes armés au recours à l'offensive armée et à la violence pour faire valoir leurs revendications. C'est en cela que la MINUSCA salue l'élaboration et le début de la mise en œuvre du chronogramme mutualisé de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), sous la coordination effective du Premier Ministre et Chef du Gouvernement, ainsi que le leadership et l'engagement personnel du Chef de l'État et avec l'engagement des garants et facilitateurs de l'Accord politique, ainsi que de l'Angola et du Rwanda pour le compte de la CIRGL.

À présent, nous n'avons plus d'autre alternative que l'opportunité naissante de transcender le formalisme qui a par moment caractérisé le processus de paix pour en faire une réalité perceptible qui mène à des résultats tangibles. Telle est l'ambition affichée par le Gouvernement et l'espoir nourri par les partenaires internationaux qui s'investissent dans le soutien à la mise œuvre du chronogramme gouvernemental. À cet égard, j'aimerais relever l'effet multiplicateur que génère déjà le commencement de l'exécution par le Gouvernement de ce chronogramme : par exemple, le lancement,

le 14 septembre, par le Président de la République du dialogue avec les leaders de 11 groupes armés en vue de leur dissolution au titre des engagements politiques de l'Accord politique, et l'ajustement des capacités de réponse aux besoins de désarmement, de démobilisation et de réintégration exprimés par certains groupes armés. L'on ne saurait également passer sous silence les réformes structurelles relatives à la mise en place par décret, en date du 28 septembre dernier, du comité d'intégration des ex-combattants, la reprise des inspections dans le cadre du renforcement du contrôle des forces de défense et de sécurité, ainsi que l'adoption d'un code de marquage des armes et des munitions, pour ne citer que ces quelques développements parmi tant d'autres.

C'est ici le lieu de rappeler le consensus établi à travers les réunions de coordination présidées par le Premier Ministre quant à la primauté de la composante politique du chronogramme pour une solution durable à la crise politico-sécuritaire que traverse la République centrafricaine et aux coûts et conséquences dévastateurs sur les populations civiles. C'est pour cette raison que nous continuons d'encourager le Gouvernement pour la mise en œuvre de sa stratégie de réengagement des groupes armés liés par la feuille de route de Luanda pour l'effectivité du cessez-le-feu, l'abandon de la violence et la finalisation des pourparlers déjà entamés, avec le soutien des mandataires de la CIRGL, l'Angola et le Rwanda, en parfaite harmonie avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, avec bien évidemment le soutien continu de la MINUSCA en coordination avec les partenaires internationaux.

Depuis ma prise de fonction en avril de cette année, j'ai entrepris plusieurs rencontres avec les populations centrafricaines, toutes générations et appartenances confondues et de différentes croyances religieuses et traditionnelles, les leaders d'opinion et différentes associations dans l'arrière-pays, hors de Bangui. Des entretiens que j'ai eus avec les populations, j'ai été frappée par l'unanimité de leurs attentes et espoirs : le retour de la paix et de la sécurité pour tous les Centrafricains et sur toute l'étendue du territoire et la décentralisation tangible des services et opportunités pour une jouissance effective par toutes les populations, indépendamment de leurs régions ou communautés d'origine. En d'autres mots, au cœur des attentes des populations demeurent la sécurité et l'inclusion. Ces demandes et attentes des populations centrafricaines

doivent être le leitmotiv de toutes les parties au conflit et la mission de tous les partenaires du processus de paix en République centrafricaine.

Le soutien unanime du Conseil est plus que jamais nécessaire pour ne laisser aucune autre alternative aux parties que d'exécuter leurs obligations en vertu de la feuille de route conjointe et de l'Accord politique. Il y va de l'intérêt de la paix et de la stabilité, compte tenu de la fragilité de la situation sécuritaire, qui n'est toujours pas à l'abri d'un basculement soudain. En conséquence, tout retard dans l'exécution du volet politique de la feuille de route conjointe est de nature à compromettre les acquis engrangés et à exposer les populations à de nouveaux risques de violences massives au gré des rapports de forces sur l'immense étendue du territoire centrafricain. Ce chronogramme gouvernemental de mise en œuvre de la feuille de route conjointe et de l'Accord politique, si effectivement et entièrement exécuté par le Gouvernement centrafricain, offre les moyens politiques de prévention de la recrudescence de la violence. C'est ici le lieu d'appeler tous les partenaires régionaux et internationaux de la République centrafricaine et les garants et facilitateurs de l'accord de paix à apporter, de manière coordonnée et en concordance avec tous leurs avantages comparatifs, leur soutien et leur contribution à la mise en œuvre du chronogramme, sous la coordination effective du Premier Ministre et la direction stratégique du Président de la République.

Les progrès réalisés dans la restauration de l'autorité de l'État, y compris le redéploiement des forces de défense et de sécurité, le redéploiement des fonctionnaires, le renforcement du système judiciaire et la promotion des mécanismes de justice transitionnelle, comme la Cour pénale spéciale, sont notables et à consolider. À cet égard, je tiens à saluer l'entame du premier procès devant la Cour pénale spéciale. J'invite le Gouvernement à renouveler le mandat de la Cour et en appelle aux membres du Conseil et autres Membres de l'ONU à accroître leur soutien financier et en expertise aux investigations judiciaires en faveur du fonctionnement effectif de cette cour, qui contribue à briser le cycle de l'impunité, une étape absolument essentielle pour la réintégration sociale des victimes et la réconciliation nationale.

Concernant les violations des droits de l'homme, outre la publication des rapports périodiques et le rapport annuel mandaté par le Conseil, nous avons établi un cadre référentiel de dialogue constructif et de reddition de compte, aussi bien sur le suivi des

violations documentées que sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports publics de la MINUSCA et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Je voudrais ici saluer l'engagement du Gouvernement centrafricain, lors de la quarante-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, à s'investir davantage dans le suivi et la mise en œuvre des recommandations des rapports publics et des organes créés par traité. Je renouvelle notre appel au Conseil et aux États Membres pour la mobilisation du soutien nécessaire au renforcement des mécanismes nationaux de promotion et de protection des droits de l'homme. Je voudrais, dans le même sillage, relever avec satisfaction le dialogue de haut niveau initié par M^{me} Ilze Brands Kehris, Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, lors de sa visite au début de ce mois en République centrafricaine.

En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, je salue les efforts du Gouvernement centrafricain pour avancer dans son processus de renforcement des capacités institutionnelles du secteur de la sécurité, qui reste essentiel pour protéger la population. La MINUSCA continuera de soutenir ce processus national, qui nécessite le soutien coordonné et transparent de tous les partenaires de la République centrafricaine. Je tiens à souligner que ces efforts de réforme s'inscrivent également dans les priorités de la feuille de route de Luanda, contribuant à la restauration de l'autorité de l'État et à la sécurisation des frontières.

Le respect par les institutions et le peuple centrafricains, le Gouvernement et l'opposition, de la décision de la Cour constitutionnelle en date du 23 septembre 2022, annulant pour leur inconstitutionnalité les décrets portant création, fonctionnement et composition du Comité de rédaction du projet de constitution et nomination de ses membres, ainsi que le retrait dédités décrets incriminés par le Gouvernement sont à saluer. Je salue la maturité des acteurs politiques qui continuent à faire prévaloir la suprématie du droit, et encourage aussi bien le Gouvernement que le peuple centrafricain à préserver jalousement cet héritage institutionnel, gage de stabilité politique et symbole de l'ancrage démocratique. En revanche, je ne saurais manquer d'appeler l'attention du Gouvernement sur l'impératif de mettre fin aux manipulations de l'information et à la stigmatisation d'institutions et de personnalités, y compris l'incitation publique à la violence. Leurs auteurs et instigateurs doivent répondre de leurs actes qui menacent l'équilibre fragile d'une société en quête de cohésion et que diverses vulnérabilités rendent susceptibles à la manipulation.

L'accalmie constatée dans certaines parties du territoire centrafricain grâce au redéploiement des forces nationales de défense et de sécurité et à la posture proactive et préventive de la MINUSCA permet une liberté de circulation des populations et un retour accru des personnes déplacées et des réfugiés dans les zones récemment libérées de l'emprise des groupes armés. Cependant, les besoins humanitaires des populations dans ces zones restent alarmants et appellent à la mobilisation continue des partenaires humanitaires.

Il est également important de consolider les gains sécuritaires et politiques observés dans certaines de ces zones, par un engagement accru des partenaires de développement. J'appelle en particulier à la remobilisation des partenaires pour soutenir la pérennité des efforts dans le cadre de la réintégration socioéconomique des ex-combattants et de l'extension de l'autorité de l'État. Des solutions durables pour la réinsertion au sein des communautés locales des personnes déplacées et des réfugiés, combinées à celles pour la réintégration socioéconomique des ex-combattants, seront de nature à renforcer la nouvelle politique de décentralisation en cours d'élaboration et à accroître la contribution des élections locales au processus de démocratisation par l'inclusion et à la réconciliation nationale. Ces élections, qui n'ont pas eu lieu depuis 1988, constituent et représentent une étape cruciale vers une gouvernance décentralisée, le parachèvement du processus de restauration de l'autorité de l'État et une plus grande légitimité des autorités locales auprès des populations qui les auront élues.

À la lumière de tout ce qui précède, l'espoir de la paix en Centrafrique subsiste et est réel. Il appelle à la poursuite des efforts politiques visant au renoncement à la violence comme moyen de résolution du conflit politique en Centrafrique, à la poursuite de l'optimisation du mandat de la MINUSCA, à la poursuite du dialogue inclusif avec l'opposition démocratique, au soutien des garants et facilitateurs au processus de paix en Centrafrique, ainsi qu'au soutien continu des partenaires régionaux et internationaux.

L'espoir est donc permis et appelle de notre part des efforts collectifs de médiation entre toutes les parties au conflit pour la primauté d'une solution politique à la crise. En parallèle et en complément de l'action politique, la capacité de dissuasion par la MINUSCA de tous les acteurs nourrissant des vellétés de solutions par l'action violente dans le conflit centrafricain dépendra du soutien effectif et continu du Conseil en maintenant un mandat robuste et flexible ainsi que des ressources et capacités nécessaires à sa mise en œuvre.

J'aimerais, pour terminer mon propos liminaire, saluer la clairvoyance du Conseil de sécurité qui a su prescrire à la MINUSCA un mandat à la hauteur des enjeux et préoccupations découlant de la situation en République centrafricaine. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2022/262) témoigne de l'apport incommensurable et de la contribution qui reste indispensable du mandat multidimensionnel de la MINUSCA, sur lequel comptent les populations, le Gouvernement hôte et la sous-région dans la poursuite de notre quête collective de solutions politiques durables à la crise en République centrafricaine.

Le Président : Je remercie M^{me} Rugwabiza de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie la Représentante spéciale pour son exposé, et je salue la présence parmi nous de la Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger.

La Représentante spéciale peut compter sur le plein soutien de la France.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage aux personnels de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et à saluer la mémoire des trois Casques bleus tués le 3 octobre. La France adresse ses condoléances au Bangladesh et aux Nations Unies.

L'engagement de la MINUSCA est remarquable. L'approche résolue engagée par la Représentante spéciale a permis de conforter l'assise territoriale de l'opération. Partout où elle est déployée, elle accompagne les forces centrafricaines dans la lutte contre les groupes armés. La France salue l'amélioration de la coordination entre la MINUSCA et les forces armées centrafricaines, et la baisse des violations de l'accord sur le statut des forces. Nous sommes toutefois préoccupés par le maintien de certaines restrictions, notamment celles imposées aux vols de nuit, qui peuvent avoir des conséquences tragiques, comme nous l'avons vu le 3 octobre.

La France se félicite de l'appropriation croissante par les autorités centrafricaines du processus de paix. L'instauration d'un comité de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route conjointe en témoigne. Il est essentiel que les femmes participent à ce processus. La tenue des audiences du premier procès de la Cour pénale spéciale est aussi une étape importante.

Ces avancées sont essentielles. La paix est entre les mains des Centrafricains eux-mêmes. Nous encourageons les pays de la région, avec l'appui de l'Union africaine, de l'Union européenne, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à poursuivre leur soutien à cette dynamique encourageante.

Il ne pourra y avoir d'avancée du processus de paix sans respect des droits de l'homme et de la démocratie. Les informations rapportées par le Secrétaire général sur les violations croissantes par les forces centrafricaines des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont préoccupantes. Elles montrent, s'il le fallait encore, que l'installation des mercenaires de Wagner a contribué à insuffler une pratique généralisée de la violence. Nous ne saurions tolérer les crimes commis par ces mercenaires, largement documentés, dont certains pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme est une condition essentielle à la poursuite du soutien opérationnel de la MINUSCA aux forces centrafricaines. Le Conseil de sécurité y sera particulièrement attentif.

La France encourage les décideurs centrafricains à s'engager résolument dans la voie de la démocratie, du respect de l'ordre constitutionnel, de l'indépendance des institutions judiciaires et de la liberté de la presse. Nous sommes préoccupés par l'aggravation de la polarisation du pays, causée par le projet de révision de la Constitution, dont la rédaction se poursuit malgré la récente décision de la Cour constitutionnelle, ainsi que par la hausse des incitations à la violence et des discours de haine.

La France proposera prochainement un projet de résolution renouvelant le mandat de la MINUSCA et maintenant le plafond de troupes renforcé.

La situation en République centrafricaine demeure fragile. La MINUSCA a besoin du soutien unanime du Conseil de sécurité pour poursuivre son action contre les groupes armés aux côtés des forces centrafricaines et en soutien au processus de paix. Nous espérons pouvoir compter sur le soutien de tous les membres du Conseil.

M. Spasse (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Rugwabiza, de ses observations et salue la présence de la Ministre des affaires étrangères et des

Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, S. E. M^{me} Baipo Temon, ainsi que la présence du représentant du Rwanda.

S'agissant des efforts que nous déployons pour revitaliser le processus de paix et faire face aux conditions de sécurité précaires en Afrique centrale, je voudrais faire les cinq observations suivantes.

Premièrement, l'Albanie se félicite des efforts du Gouvernement visant à accélérer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine à partir de la feuille de route conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et sur la base des délais fixés. Nous nous félicitons des réunions de suivi organisées pour évaluer les progrès accomplis, comme convenu lors de la réunion de revue stratégique qui s'est tenue le 4 juin à Bangui, ainsi que des réunions avec les représentants des groupes armés pour tracer une voie devant conduire à leur dissolution. Cependant, nous pensons que le processus de paix doit être plus inclusif et ouvert à d'autres groupes sociaux, principalement les femmes, dont la participation est actuellement très limitée.

Deuxièmement, nous sommes très préoccupés par la situation en matière de sécurité, comme l'illustre l'augmentation des violations de l'Accord politique, qui entraîne une détérioration de la situation des droits humains dans le pays. L'Albanie condamne fermement les violations persistantes des droits humains et des atteintes à ces droits, notamment les violences sexuelles liées au conflit perpétrées par les groupes armés, les forces nationales et les mercenaires du groupe Wagner au cours de leurs opérations, ainsi que le recrutement et l'utilisation de combattants démobilisés comme supplétifs, qui ont conduit à des représailles contre la population et à des attaques contre des communautés. Ces pratiques doivent cesser. Elles risquent d'annuler les progrès réalisés dans le cadre du programme national de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration.

Troisièmement, l'Albanie se fait l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux partenaires de développement et aux partenaires financiers pour qu'ils apportent un appui constant aux initiatives de réintégration. Cela permet de jeter les fondements des efforts de réconciliation et de paix à long terme, ainsi que de la poursuite des efforts pour promouvoir la justice en faveur des victimes de crimes graves par l'entremise de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation.

Quatrièmement, l'utilisation d'explosifs par les groupes armés est tout aussi déplorable et pose des risques mortels pour les civils, les partenaires humanitaires et les soldats de la paix, qui fournissent une assistance vitale. L'Albanie exprime ses plus sincères condoléances aux familles des trois soldats de la paix qui ont payé le prix ultime le 3 octobre, ainsi qu'au Bangladesh. Nous espérons que le Gouvernement honorera son engagement de mener une enquête approfondie sur cet événement tragique et que par la suite, il engagera des poursuites contre les personnes impliquées.

Cette attaque inacceptable survient à un moment où des progrès sont réalisés en ce qui concerne la lutte contre les campagnes de désinformation visant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et la réduction des violations de l'accord sur le statut des forces. Il faut appliquer pleinement cet accord et garantir la circulation sans entrave du personnel de la Mission et l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.

Enfin, l'Albanie salue l'achèvement de la cartographie électorale. Nous espérons que la législation requise pour les élections locales sera adoptée rapidement. Néanmoins, nous tenons à exprimer notre mécontentement quant aux restrictions de l'espace démocratique et de la liberté d'expression dans le cadre du débat sur la réforme constitutionnelle. Nous réaffirmons qu'il faut mettre l'accent sur la recherche de solutions aux problèmes concrets, qui touchent les populations au quotidien, notamment la hausse des prix des produits de base et les pénuries persistantes de carburant.

M^{me} Moran (Irlande) (*parle en anglais*) : Je salue la présence de la Ministre des affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine et du représentant du Rwanda à la présente séance. Nous attendons avec intérêt leurs déclarations.

Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général de son exposé, qui a été très utile. Je me félicite des progrès accomplis sous sa direction. Elle peut compter sur notre plein appui. L'Irlande appuie pleinement le rôle de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et ses activités.

Par ailleurs, je tiens à présenter les sincères condoléances de l'Irlande aux familles des soldats de la paix qui ont perdu la vie le 3 octobre, après qu'une patrouille de la MINUSCA a heurté un engin explosif. Les engins explosifs constituent une menace grave en

République centrafricaine, qui perturbe souvent la vie des civils. Les travaux de la MINUSCA et des forces de défense et de sécurité nationales pour lutter contre cette menace sont indispensables.

Nous saluons les progrès réalisés en ce qui concerne la situation politique, notamment le calendrier visant à accélérer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Le dialogue entre le Gouvernement dialogue et les représentants des groupes armés est d'une importance capitale. Nous encourageons toutes les parties à continuer de communiquer. Nous appelons tous les signataires de l'Accord politique à s'engager à l'appliquer dans son intégralité.

Le nouvel élan imprimé par le Gouvernement au processus de paix est encourageant. L'Irlande sait par expérience que ce processus peut être pénible, mais qu'il est crucial. Les partenaires régionaux tels que l'Angola, le Rwanda, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine et la Communauté économique des États d'Afrique centrale ont joué et continueront de jouer un rôle précieux à l'appui du processus de paix.

Les progrès en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration sont encourageants. Il est important que ce processus se déroule conformément au programme national de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration. Le recrutement par les forces de défense nationale et autres personnels de sécurité d'anciens membres démobilisés de groupes armés comme supplétifs est extrêmement inquiétant. Cela doit cesser. Le recours aux supplétifs attise les tensions intercommunautaires et risque d'annuler les progrès accomplis au prix d'efforts considérables. Les actions des mercenaires, notamment du groupe Wagner, en République centrafricaine sont très préoccupantes.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Gouvernement d'organiser des élections en 2023, indépendamment d'un éventuel référendum constitutionnel. Ces élections doivent être libres et transparentes, et les femmes doivent y participer à chaque étape, en tant qu'électrices, candidates et élues.

La situation humanitaire est très préoccupante et a été exacerbée par la violence et la situation économique difficile. Les besoins humanitaires et en matière de protection ont atteint des niveaux très élevés. Le personnel humanitaire sauve la vie de civils centrafricains, souvent dans des circonstances difficiles et dangereuses, et ne doit jamais être la cible de violence.

Nous sommes vivement préoccupés par la détérioration de la situation des droits humains dans le pays. Nous prenons note du fait que les groupes armés sont responsables de 44 % des violations recensées. Cependant, les agents de l'État sont responsables de 45 % des violations et atteintes aux droits recensés au cours de la période considérée. Toute violation des droits humains commise par des agents de l'État est inacceptable. Les civils doivent pouvoir faire confiance aux forces de l'État.

Nous saluons les enquêtes et l'ouverture des procès pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité par la Cour pénale spéciale en République centrafricaine. L'ouverture récente devant la Cour pénale internationale du procès de l'ancien commandant de la Séléka, Mahamat Said Abdel Kani, doit rappeler à toutes les parties que les crimes graves ne resteront pas impunis.

Nous sommes préoccupés par de nouvelles allégations de faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des soldats de la paix en République centrafricaine. Nous nous félicitons de la visite récente du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et nous encourageons la poursuite des efforts visant à améliorer la prévention et à poursuivre les auteurs de ces violations.

Nous nous félicitons de la diminution des violations de l'accord sur le statut des forces. La situation à cet égard reste toutefois préoccupante. Les entraves à la liberté de circulation de la Mission, notamment les restrictions persistantes imposées aux vols de nuit, font qu'il est difficile pour la MINUSCA de s'acquitter de son mandat. Je me fais l'écho du Secrétaire général en exhortant le Gouvernement à honorer son engagement de prendre les mesures adéquates pour prévenir les violations de l'accord sur le statut des forces.

Je tiens une fois de plus à féliciter la Représentante spéciale du Secrétaire général et la Mission de leur excellent travail en République centrafricaine.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale Rugwabiza de son exposé. Je salue la présence de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères et du représentant du Rwanda à cette séance.

Globalement, la situation politique et les conditions de sécurité en Afrique centrale vont s'améliorant, et le processus de paix progresse. En même temps, il reste nombre de difficultés et de défis. Il faudrait par conséquent que la communauté internationale accentue son appui dans les domaines suivants.

Premièrement, il faut accélérer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. La Chine constate avec satisfaction que le Gouvernement de la République centrafricaine s'attache activement à la mise en œuvre des résultats du dialogue républicain, fait preuve d'une attitude positive dans le dialogue avec les groupes armés, encourage un désarmement complet et s'efforce de revitaliser le processus de paix.

Nous apprécions à sa juste valeur le rôle positif que jouent le Rwanda, l'Angola et d'autres pays de la région, et nous soutenons les efforts déployés par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en vue de renforcer la communication et la coordination avec le Gouvernement de la République centrafricaine et d'appliquer de concert la feuille de route conjointe relative à l'accord de paix en tenant compte des priorités et des besoins du pays. Tout en appuyant le processus de paix en République centrafricaine, la communauté internationale doit respecter la souveraineté de la République centrafricaine et sa direction des affaires qui la concernent et aider son peuple à choisir en toute indépendance un itinéraire de développement qui soit adapté aux conditions nationales.

Deuxièmement, il faut accentuer le renforcement des capacités en matière de sécurité. Ces derniers temps, avec le déploiement actif des forces de sécurité par le Gouvernement centrafricain, les conditions de sécurité ont continué de s'améliorer dans tout le pays et le rayonnement des activités des groupes armés a continué de rétrécir. L'expérience montre que seule la mise en place d'un secteur de la sécurité professionnel, efficace et solide peut permettre de contrer efficacement les menaces en matière de sécurité. Le Président Touadera a récemment approuvé une nouvelle politique de sécurité nationale et le projet de stratégie de réforme du secteur de la sécurité. Les partenaires internationaux et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) doivent apporter un appui constructif à la mise en œuvre de cette politique et de cette stratégie, aider le pays à améliorer ses capacités pour maintenir lui-même la stabilité sur son sol, et respecter son droit de se prêter à la coopération sur les questions de sécurité. Les sanctions du Conseil de sécurité ont toujours une incidence sur les capacités de la République centrafricaine en matière de sécurité et devraient donc être complètement levées.

Troisièmement, il faut améliorer les efforts en faveur de la consolidation de la paix. La République centrafricaine est aux prises avec des contraintes financières, des pénuries énergétiques et alimentaires et de graves problèmes sur le plan économique et en termes de moyens de subsistance. Quelque 60 % de la population du pays ont besoin d'aide humanitaire. Les élections locales et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration demandent aussi des ressources financières considérables. La paix qui règne actuellement dans le pays a été conquise de haute lutte, et l'appui de la communauté internationale ne peut pas fléchir. Les organisations internationales et les pays concernés doivent rétablir dès que possible leur aide à la République centrafricaine afin qu'elle puisse surmonter ses difficultés économiques et humanitaires. Il faut que la communauté internationale investisse davantage dans le développement de la République centrafricaine, concoure à accentuer sa dynamique de développement endogène, transforme la richesse des ressources en atouts de développement et rompe le cercle vicieux par lequel la pauvreté provoque l'instabilité laquelle fait systématiquement replonger la population dans la pauvreté.

Sous la direction de la Représentante spéciale Rugwabiza, la MINUSCA a amélioré la communication et la coordination avec le Gouvernement de la République centrafricaine et répondu activement aux menaces en matière de sécurité. La mise en œuvre de l'accord sur le statut des forces continue de s'améliorer, et la Mission progresse dans l'exécution de ses tâches, grâce à des pratiques dont certaines méritent d'être reproduites ailleurs. La Chine continuera de soutenir l'action de la Mission et de la Représentante spéciale, et nous espérons qu'elles joueront un plus grand rôle dans la promotion du processus de paix en République centrafricaine.

M. Cisneros Chávez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie moi aussi la Représentante spéciale Valentine Rugwabiza de son exposé. Je salue la Ministre centrafricaine des affaires étrangères et le représentant du Rwanda.

Le Mexique se félicite des progrès accomplis ces derniers mois sur la revitalisation de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. En même temps, nous exprimons notre appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et à son important travail. Nous déplore vivement le décès récent de trois soldats de la paix bangladais. J'axerai ma déclaration sur trois points.

Premièrement, s'agissant du processus de paix, nous prenons acte du travail mené par les autorités centrafricaines en vue de définir les priorités, d'arrêter le calendrier et d'établir le mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route conjointe de Luanda. Nous les exhortons à ménager davantage d'espace pour la participation des femmes à ces efforts.

Nous réaffirmons que la justice est essentielle à la réconciliation nationale. L'action de la Cour pénale spéciale et de la Cour pénale internationale dans ce domaine est encourageante. Le Mexique reprend à son compte l'appel au renouvellement du mandat de la Cour pénale spéciale. En même temps, nous engageons les autorités à œuvrer avec diligence pour que la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation entre pleinement en fonctions.

Deuxièmement, les activités des groupes armés constituent toujours la principale menace à la stabilité du pays et sont un danger pour toute la région. À cet égard, nous condamnons fermement les attaques contre les civils, qui sont les premières victimes de ces groupes.

Nous convenons de l'importance de l'accord conclu pour le démantèlement de 11 groupes armés signataires de l'Accord politique. Nous exhortons les acteurs régionaux, qui ont joué un rôle déterminant dans l'instauration de cette nouvelle dynamique, à exercer leur influence sur les groupes armés restants afin d'obtenir leur démobilisation permanente. Comme la Représentante spéciale l'a souligné, les membres de ces groupes doivent se voir offrir les bonnes conditions pour leur réintégration pacifique et durable afin d'éviter qu'ils ne reprennent les armes.

Les groupes armés sont la principale raison pour laquelle la situation humanitaire n'a de cesse de se détériorer. Il est tout simplement inacceptable que, dans un pays aux ressources naturelles aussi riches que la République centrafricaine, plus de 60 % de la population aient besoin d'aide humanitaire. La solidarité internationale est indispensable pour remédier à cette grave situation, mais seule la paix fournira une solution globale à ce problème.

En outre, nous appelons une nouvelle fois les pays voisins et les organisations régionales à intensifier la lutte contre les flux illicites d'armes, qui alimentent le conflit et sont utilisées pour des attaques contre les civils, les soldats de la paix et les forces de sécurité nationales. À cet égard, nous saluons la campagne de marquage et de collecte d'armes de la Commission

nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. L'appui des organismes des Nations Unies est important pour que cette campagne atteigne ses objectifs.

Troisièmement, le Mexique appelle les autorités nationales à faire preuve de leadership pour régler les nombreux problèmes en suspens et progresser vers une paix durable. Nous les invitons instamment à adopter une conduite responsable dans la situation délicate du moment afin que l'action du Gouvernement puisse favoriser le consensus et renforcer l'espoir au sein de la population. Les initiatives porteuses de polarisation politique doivent être évitées à tout prix car elles ne feraient qu'exacerber l'instabilité.

Les autorités nationales ont la responsabilité principale de la protection de la population civile. Nous les exhortons donc à respecter et garantir les droits humains des Centrafricaines et Centrafricains et à ouvrir des enquêtes et des poursuites sur tous les cas de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits. La MINUSCA peut aider les autorités dans cette tâche.

Pour terminer, je tiens à souligner que les élections locales de 2023 seront une occasion exceptionnelle de consolider la gouvernance et de progresser vers l'inclusion politique de toutes les composantes de la société centrafricaine. Nous osons croire que les acteurs politiques coopéreront pour faire de ces élections un exercice exemplaire qui ouvrira la voie à un avenir prospère et pacifique après pratiquement 10 années de conflit armé.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Rugwabiza, des efforts qu'elle déploie à la tête de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), lesquels ont permis de créer des conditions plus favorables au dialogue entre la Mission et le Gouvernement. Ils ont également permis d'améliorer et de dynamiser l'approche visant à s'attaquer aux problèmes sur le terrain, en particulier dans le domaine de la sécurité. Nous estimons qu'un nouvel accent mis sur la communication stratégique pourrait contribuer à consolider cette tendance. Ma délégation salue la présence de la Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, S. E. M^{me} Baipo Temon, à la présente séance. Nous saluons également la participation de la délégation rwandaise.

Les évolutions que nous avons observées sont particulièrement à saluer alors que les circonstances demeurent difficiles. Le rétablissement de la sécurité et l'affirmation du contrôle de l'État sur le territoire de la République centrafricaine ont un coût humain qui continue d'augmenter et n'épargne ni les populations locales ni les soldats de la paix des Nations Unies. Le Brésil saisit de nouveau cette occasion pour rendre hommage à toutes les victimes des attaques commises près de Kouli le 3 octobre. En dépit des difficultés dans les domaines de la sécurité et de l'action humanitaire résultant de la pénurie actuelle de carburant, nous devons poursuivre notre action afin de faire cesser les combats. La première mesure à prendre, qui sera la plus efficace à cet effet, consiste à accélérer le processus de suivi du dialogue républicain. Nous félicitons les autorités centrafricaines d'avoir créé un comité chargé de faire avancer la mise en œuvre des recommandations du dialogue, et nous encourageons l'achèvement rapide de ses travaux. En outre, comme l'a maintes fois fait la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, le Brésil demande lui aussi que le processus de paix soit inclusif. Pour parvenir à une solution durable, il sera essentiel de faire asseoir toutes les parties prenantes à la table des négociations, notamment les partis d'opposition et les femmes.

Un autre point sur lequel nous voulons insister, c'est le rôle clef que jouent les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration dans la mise en œuvre de l'Accord politique de 2019 pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Nous encourageons les autorités centrafricaines à poursuivre leur action dans ce domaine. Nous espérons que la collaboration entre le Gouvernement et la MINUSCA en vue de mettre en place des programmes de réduction de la violence communautaire continuera d'avoir une incidence positive sur l'ensemble des efforts de désarmement, démobilisation et réintégration. Ma délégation estime qu'il est tout aussi important de renforcer l'état de droit, en particulier à la lumière des divers rapports sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire commises dans le contexte des affrontements entre les Forces armées centrafricaines et les groupes armés, notamment le recrutement d'enfants soldats. À cet égard, nous tenons à exprimer notre appui aux efforts que déploient les autorités locales depuis avril pour rendre la justice, en particulier grâce à l'action de la Cour pénale spéciale, et aux mesures prises la MINUSCA pour contribuer à l'opérationnalisation de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation.

Ma dernière observation porte sur la contribution des organisations régionales au processus de paix en République centrafricaine. Nous réaffirmons notre appui total à l'engagement renouvelé de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en faveur de la mise en œuvre de la feuille de route de septembre 2021. Nous espérons que les mécanismes de surveillance dirigés par l'Angola et le Rwanda permettront de renforcer l'aide internationale à la mise en œuvre de l'accord de paix. Le Brésil reste déterminé à collaborer avec les autres membres du Conseil pour permettre à la MINUSCA de s'acquitter de son mandat.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à saluer la présence de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine et du représentant du Rwanda. Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Rugwabiza, de son exposé, qui était très détaillé. Le rapport qu'elle a présenté souligne le rôle essentiel que joue la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) dans la protection des civils et la stabilisation de la situation en République centrafricaine.

Je tiens à présenter les remerciements des États-Unis aux dirigeants de la Mission, à ses soldats de la paix et aux pays qui lui fournissent des contingents et du personnel de police pour les sacrifices qu'ils font chaque jour en œuvrant à la paix en République centrafricaine. Malheureusement, trois soldats de la paix bangladais ont consenti le sacrifice ultime plus tôt ce mois. Ils ont été tués par un engin explosif alors qu'ils patrouillaient. Si nous ne savons pas encore qui a posé l'engin qui a tué ces soldats et grièvement blessé un autre, leur mort est rendue encore plus tragique par le fait que les options d'évacuations étaient limitées en raison des restrictions imposées par les autorités centrafricaines aux procédures d'évacuation de la Mission. Si la MINUSCA avait pu évacuer rapidement les soldats de la paix par voie aérienne, plutôt que de devoir faire neuf heures de route, ils seraient probablement en vie aujourd'hui. À cet égard, les États-Unis s'associent aux appels tendant à ce qu'une enquête rigoureuse soit menée afin d'identifier les responsables et de les traduire en justice. Nous appelons également le Gouvernement centrafricain à respecter l'accord sur le statut des forces et à lever les restrictions de mouvement imposées à la MINUSCA. À l'approche du renouvellement du mandat de la MINUSCA, nous devons veiller à ce qu'elle soit dotée de tous les outils nécessaires pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel de l'ONU.

Les flux d'armes illicites compromettent la sécurité régionale ainsi que la sûreté et la sécurité des civils et des soldats de la paix. Comme le montre cet incident tragique, il sera essentiel de maintenir les sanctions en place en attendant que la République centrafricaine et les pays de la région parviennent à endiguer la contrebande et le détournement transfrontaliers au profit des groupes armés. Nous jugeons également préoccupantes les informations fournies par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine, selon lesquelles des mines antipersonnel continuent d'être retrouvées dans le pays. Nous exhortons tous les acteurs à cesser immédiatement d'utiliser des mines terrestres, en particulier dans le cadre de stratégies visant à contrôler l'extraction minière illicite.

En dépit de ces problèmes, la posture robuste et active de la MINUSCA lui permet de protéger les civils, de pousser les groupes armés à déposer leurs armes et à prendre de nouveau part au processus de paix, et de protéger les communautés, permettant ainsi aux civils déplacés de rentrer chez eux. Nous saluons le renforcement de la coopération entre la Mission et les Forces armées centrafricaines. Les opérations conjointes sont un moyen de continuer à professionnaliser les forces de sécurité centrafricaines et d'appuyer le rétablissement durable de l'autorité de l'État.

Cela dit, l'armée ne peut à elle seule rétablir la paix en République centrafricaine. Un État stable et prospère ne pourra voir le jour que grâce à un dialogue politique inclusif, à l'application intégrale de l'Accord politique de 2019 pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, à l'extension de l'autorité de l'État et à la justice rendue aux victimes. De même, nous soulignons l'importance que revêtent la participation pleine, égale et véritable et le rôle moteur des femmes dans ces processus. La prise en compte des voix des femmes, des jeunes et des minorités à tous les niveaux de prise de décisions garantit l'efficacité et la viabilité des processus de paix.

L'initiative prise par la République centrafricaine de faire avancer le processus de paix, en particulier sous la direction du Premier Ministre Moloua, est encourageante mais la République centrafricaine ne peut y parvenir seule. La collaboration constructive des partenaires consolide l'appui au processus de paix et à la stabilité régionale. Malheureusement, certaines entités continuent de déstabiliser et d'exploiter la République centrafricaine. Le groupe Wagner, soutenu par le Kremlin, dont les forces sont appelées « autres membres du

personnel de sécurité » dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/762), est responsable de nombreux incidents impliquant des violations des droits humains qui se sont produits au cours de la période considérée, souvent en présence des forces de défense nationales. Des enquêtes indépendantes continuent de corroborer ces informations et montrent que les forces du groupe Wagner réarment les ex-combattants, créent des milices supplétives qui ne rendent pas de comptes au Gouvernement et volent les richesses minérales du pays. Ces activités scandaleuses exacerbent la violence, entravent le développement de la République centrafricaine et sapent la stabilité régionale. Le peuple centrafricain mérite mieux.

Les États-Unis restent un partenaire indéfectible de la MINUSCA et se réjouissent à la perspective de travailler avec la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Rugwabiza, le peuple et le Gouvernement centrafricains et les membres du Conseil afin de ramener la paix en République centrafricaine.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je remercie M^{me} Rugwabiza de son exposé très intéressant et détaillé et je salue la participation de S. E. Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, et du Représentant permanent de la République du Rwanda à la séance d'aujourd'hui.

La République centrafricaine est confrontée à de nombreux problèmes qui nécessitent l'attention soutenue du Conseil de sécurité. Alors que le pays s'apprête à organiser des élections locales, il est aux prises avec des attaques armées incessantes et doit faire face aux dommages causés par les inondations et à l'exacerbation de situations humanitaires et économiques déjà difficiles. Dans le contexte des discussions à venir sur le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), qui reste essentielle à la sécurité du pays, nous pensons qu'il est important de prendre en compte toutes ces questions. Nous espérons que le Conseil enverra un message clair au peuple centrafricain pour lui dire que nous resterons à ses côtés et le soutiendrons dans sa détresse et dans sa quête de sécurité et de stabilité.

Nous sommes tous d'accord pour dire que l'objectif premier est de protéger les civils innocents. En conséquence, nous déplorons la poursuite des activités des groupes armés qui prennent pour cible les civils

et touchent en particulier les femmes et les enfants. Les groupes armés cherchent également à diffuser des discours de haine au sein de la population, ce qui alimente à son tour la violence intercommunautaire, notamment dans les zones rurales et reculées. Il est donc important d'œuvrer à la désescalade et de relever ces défis de manière durable, par le biais d'un cessez-le-feu et d'un dialogue continu entre le Gouvernement et les groupes armés. Nous sommes conscients que ce n'est pas une tâche aisée, mais elle reste fondamentale. En outre, il est essentiel de s'appuyer sur les progrès réalisés jusqu'à présent dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour empêcher le ré-enrôlement d'ex-combattants. Nous nous félicitons des bons offices de la MINUSCA qui appuie les efforts en ce sens.

Nous espérons que la nouvelle politique de sécurité nationale et le projet de stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale, qui ont été approuvés par le Président, contribueront à renforcer les capacités du pays en matière de sécurité. Nous soulignons qu'il importe d'accroître l'appui régional et international à la République centrafricaine, notamment pour l'aider à consolider ses institutions et à étendre son autorité à l'ensemble du pays.

Sur le plan politique, et alors que les parties prenantes concernées en République centrafricaine s'emploient à parvenir à un consensus sur les modalités politiques et de sécurité nécessaires, il est important que cet effort reste dirigé et contrôlé par le pays, en particulier en amont des élections locales. Nous réaffirmons que l'engagement à revitaliser l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine par le biais de la feuille de route de Luanda reste essentiel pour faire avancer le processus politique. Le pays a également besoin d'un appui régional et international continu afin d'assurer la sécurité et la stabilité de sa population. Nous devons également souligner ici la nécessité de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux discussions pertinentes, ce qui implique également d'assurer leur protection afin qu'elles puissent jouer leur rôle dans différents domaines.

Pour terminer, nous saluons les efforts des forces de maintien de la paix et leur courage face aux risques auxquels elles sont soumises. Les Émirats arabes unis déplorent le fait que les soldats de la paix et les acteurs humanitaires continuent d'être pris pour cible, ce que nous ne cessons de condamner aux séances du Conseil. Il faut prendre des mesures pour les protéger contre

ces attaques afin qu'ils puissent remplir leur rôle vital, notamment l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin. Nous réaffirmons notre appui aux efforts inlassables déployés par la Représentante spéciale et au travail qu'elle accomplit avec son équipe en faveur de la République centrafricaine.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général de ses éclairages très utiles et me félicite de la présence de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine et du Représentant permanent de la République du Rwanda à la séance d'aujourd'hui.

Je voudrais commencer par aborder la perte tragique de trois courageux Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) au début du mois. Ils s'appelaient Jasim, Sharif et Jahangir, et avaient respectivement 31, 26 et 26 ans. Ils laissent derrière eux famille et personnes à charge. Nous rendons hommage aux défunts et adressons nos sincères condoléances à leurs proches.

De concert avec le pays et principal fournisseur de contingents concerné, le Bangladesh, nous souhaitons partager deux recommandations.

Premièrement, les auteurs doivent répondre de leurs actes. Les autorités centrafricaines et la MINUSCA doivent coordonner leurs enquêtes le plus étroitement possible, afin que les auteurs puissent être appréhendés sans délai et poursuivis en justice. Afin d'assurer la crédibilité, l'efficacité et l'efficacé de l'enquête, la MINUSCA doit rester étroitement impliquée pendant tout le processus.

Deuxièmement, la procédure opérationnelle régissant les évacuations doit être réévaluée et rendue plus efficace et plus rapide. Les missions doivent être dotées de ressources et de capacités adéquates pour pouvoir toujours assurer une évacuation rapide en cas d'attaques ou de blessés parmi les soldats de la paix.

En ce qui concerne la situation politique, nous reconnaissons certains progrès positifs. La réunion de revue stratégique du processus politique, qui s'est tenue le 4 juin, a constitué une étape encourageante. Alors que la République centrafricaine continue de faire fond sur ce processus et se prépare à organiser ses premières élections locales depuis 34 ans, l'inclusion doit figurer parmi ses priorités. Nous savons que l'inclusion des femmes, de la société civile et d'autres groupes dans la prise de décision est la clef de voûte de solutions

durables et pacifiques, mais aussi d'élections réussies. Tant dans la vie quotidienne que pendant les élections, il importe que le Gouvernement et la MINUSCA veillent à ce que tous les groupes soient entendus et que personne ne se sente menacé.

Nous sommes préoccupés par la prolifération des discours de haine et d'incitation à la violence, ainsi que par le recours à la manipulation, à la mésinformation et à la désinformation dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux. Il est particulièrement inquiétant que des groupes armés menacent les femmes pour les intimider et les dissuader d'exercer leur droit de participer au processus électoral. Cela pourrait éroder davantage la confiance et entraver le processus de réconciliation.

La situation en matière de sécurité en République centrafricaine continue de nous inquiéter. Au cours des dernières années, nous avons assisté à l'arrivée d'éléments du groupe Wagner dans l'espace sécuritaire. Il est clair que l'utilisation de mercenaires peu fiables ne peut apporter une paix et une sécurité durables. La seule solution réaliste est une paix négociée par un dialogue inclusif, avec toutes les parties concernées. Nous avons également constaté une détérioration de la situation des droits de l'homme, notamment des violences sexuelles liées au conflit. Le nombre de signalements de violations du droit international humanitaire a également augmenté, et cela doit cesser. Nous sommes également préoccupés par la persistance des graves violations du droit international et atteintes à ces droits visant les enfants. Nous exhortons toutes les parties au conflit à libérer tous les enfants se trouvant dans leurs rangs.

Du côté positif, nous prenons note du nouveau plan d'action national de lutte contre la traite des enfants, qui doit être rapidement mis en œuvre avec le soutien de l'ONU.

Pour terminer, nous félicitons la Représentante spéciale du Secrétaire général de son rôle moteur et des efforts qu'elle déploie pour établir une relation de confiance entre la MINUSCA et le Gouvernement du pays hôte. Nous espérons que cela pourra favoriser la réalisation de progrès dans tous les domaines mentionnés, qui seront également au cœur du prochain renouvellement du mandat de la MINUSCA. Elle peut compter sur notre soutien.

M^{me} Jacobs (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Rugwabiza de son exposé, et je me félicite aussi de la participation de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères et du

représentant du Rwanda à la présente séance. Je voudrais faire trois observations par rapport à ce que nous avons entendu aujourd'hui.

Premièrement, le Royaume-Uni se félicite des progrès accomplis sur le volet politique, notamment les mesures prises pour mettre en œuvre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et les préparatifs en vue de la tenue d'élections locales en janvier 2023. Nous encourageons vivement les autorités centrafricaines, avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), à faire fond sur les progrès réalisés sur le plan politique et à nouer un dialogue véritable avec la société civile, y compris les femmes.

Deuxièmement, la liberté de circulation est d'une importance fondamentale pour que la MINUSCA puisse s'acquitter de ses fonctions. Nous nous félicitons de la récente réduction du nombre de violations de l'accord sur le statut des forces et, plus largement, de la relation positive que la Représentante spéciale a établie avec les autorités centrafricaines. Nous espérons vivement que cette tendance se poursuivra. Nous encourageons en outre le Gouvernement centrafricain à travailler en partenariat avec le Service de la lutte antimines de l'ONU afin de s'attaquer avec toute la célérité requise au problème des mines terrestres et des engins explosifs improvisés. Les engins explosifs constituent une grave menace pour les populations civiles et leur accès à l'aide humanitaire, ainsi que pour la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Je me joins aux autres pays pour exprimer ma profonde préoccupation concernant l'attaque du 3 octobre au cours de laquelle trois soldats de la paix bangladais ont été tués et un autre blessé, et je présente mes sincères condoléances à leurs familles et au Bangladesh.

Troisièmement, le Royaume-Uni est vivement préoccupé par l'augmentation spectaculaire du nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, dont fait état le rapport du Secrétaire général (S/2022/762). Les violences en République centrafricaine, notamment les violences sexuelles liées au conflit, continuent de faire des ravages au sein de la population. Elles aggravent une situation humanitaire déjà critique et risquent de compromettre les progrès enregistrés en matière de réconciliation. Les attaques dirigées contre les civils, non seulement par les groupes armés, mais aussi par les forces nationales et le groupe mercenaire russe Wagner, continuent de jouer un rôle déstabilisateur

dans le pays et ne contribueront pas à l'instauration d'une paix durable, comme d'autres l'ont également souligné aujourd'hui. Nous demandons au Gouvernement centrafricain de mener dans les meilleurs délais des enquêtes approfondies sur les allégations de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, afin d'amener tous les auteurs de ces actes à en répondre.

Enfin, nous nous félicitons de la recommandation du Secrétaire général en faveur de la prorogation du mandat de la MINUSCA. Il est essentiel que le Conseil de sécurité appuie les efforts cruciaux déployés par la MINUSCA pour aider le Gouvernement centrafricain à instaurer une paix durable. La Représentante spéciale du Secrétaire général et son équipe peuvent compter sur notre plein appui.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Rugwabiza de son exposé sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et les faits survenus récemment dans le pays. Je me félicite de la participation à la présente séance de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine et du Représentant permanent du Rwanda.

Je voudrais tout d'abord exprimer mes condoléances aux familles des trois soldats de la paix du Bangladesh qui ont perdu la vie au début du mois. Nous condamnons cette attaque avec force. Nous souhaitons également un prompt rétablissement au soldat de la paix blessé et aux autres civils blessés. Nous sommes vivement préoccupés par l'emploi d'engins explosifs contre les soldats de la paix, et nous attendons avec intérêt de recevoir des informations actualisées au terme des enquêtes menées sur cette attaque.

Dans l'ensemble, l'évolution politique de la République centrafricaine indique que le pays avance sur la voie de la stabilité. Les autorités nationales ont adopté un calendrier d'activités prioritaires pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine à partir de la feuille de route conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le Gouvernement a fait preuve de volonté politique en poursuivant le dialogue avec les représentants des groupes armés. Grâce au suivi régulier de la mise en œuvre de la feuille de route conjointe, l'ensemble de la région continue de jouer un rôle majeur en apportant l'appui nécessaire, et cela doit continuer.

Nous nous félicitons de la création d'un comité chargé d'assurer le suivi des recommandations issues du dialogue républicain et de fournir des conseils stratégiques à la présidence. Nous insistons de nouveau sur l'importance que revêt ce processus et soulignons qu'il est essentiel de le rendre aussi inclusif que possible. Nous saluons par ailleurs le déploiement de fonctionnaires supplémentaires dans les préfectures et les efforts qui ont été faits pour étendre progressivement l'autorité de l'État. Nous notons avec satisfaction que le Président Touadera a adopté une nouvelle politique nationale de sécurité et une nouvelle stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité qui mettent l'accent sur la gouvernance, l'application du principe de responsabilité et la coordination des acteurs au sein du secteur de la sécurité.

Nous saluons les progrès soutenus réalisés en vue de la tenue des élections locales, grâce à l'achèvement de la cartographie électorale par l'Autorité nationale des élections de la République centrafricaine. Conformément à l'engagement pris par le Gouvernement d'organiser des élections locales en 2023, il faudra veiller à ce que la législation requise soit adoptée en temps voulu pour permettre le bon déroulement des autres formalités. Nous soulignons l'importance du soutien de la communauté internationale à ces efforts et la nécessité de fournir l'appui nécessaire pour que les élections se déroulent comme prévu.

En dépit des progrès accomplis, les conditions de sécurité demeurent instables. Les groupes armés poursuivent leurs attaques incessantes contre les civils, les forces nationales et les soldats de la paix de la MINUSCA. Ils continuent de contrôler les sites miniers et d'imposer des taxes illégales à la population civile. Les violations de l'accord de paix par les groupes armés ont encore augmenté au cours des quatre derniers mois, et nous condamnons sans équivoque ces violations et ces attaques. Il faut rester vigilant et apporter un soutien au Gouvernement afin que les progrès accomplis sur le plan politique ne soient pas réduits à néant par les activités illégales des groupes armés. Des progrès supplémentaires dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration s'imposent, et pour ce faire, les partenaires doivent apporter un appui soutenu sur le plan financier et en matière de développement.

Nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire en République centrafricaine, qui a été aggravée par les violences, la hausse des prix

des produits de base, les pénuries de carburant et les graves inondations récentes. Les communautés déplacées, y compris celles qui se sont réfugiées dans les pays voisins, continuent de souffrir. Nous appelons à l'intensification des interventions humanitaires pour répondre rapidement aux besoins des personnes déplacées et vulnérables.

La mise en œuvre de l'accord sur le statut des forces doit faire l'objet d'une attention soutenue, notamment en ce qui concerne la circulation des soldats de la paix. Tant les responsables de la Mission que le Gouvernement doivent prendre de nouvelles mesures pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Nous appelons en outre à une action rapide de la part de toutes les parties prenantes pour appliquer les dispositions de la résolution 2589 (2021) afin de traduire les coupables en justice et de garantir l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis contre les soldats de la paix des Nations Unies. À cet égard, nous avons pris bonne note des 28 enquêtes actuellement menées par les autorités judiciaires nationales sur les attaques perpétrées contre les soldats de la paix.

Pour terminer, la République centrafricaine a besoin de notre attention collective dans son cheminement difficile vers la paix. L'aggravation de la situation économique et budgétaire, à laquelle s'ajoutent la hausse des prix à l'échelle mondiale et les pénuries de produits de première nécessité, ne peut que rendre cette tâche plus difficile dans les jours à venir. Pour sa part, l'Inde continuera d'appuyer la République centrafricaine et son peuple dans leur quête de paix, de stabilité et de développement économique.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Rugwabiza, de son exposé. Nous nous félicitons de la participation à la présente séance de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères, Sylvie Valérie Baipo Temon, et du Représentant permanent du Rwanda.

D'après nos évaluations, la situation en République centrafricaine demeure relativement stable et sous le contrôle des forces gouvernementales. Des efforts sont entrepris pour promouvoir la présence de l'État dans le pays, renforcer les structures administratives, poursuivre la réforme du secteur de la sécurité, mettre en œuvre un programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration des ex-combattants, consolider le système judiciaire et préparer les élections locales.

Dans le même temps, dans certaines régions du pays, les affrontements entre les forces gouvernementales et un certain nombre de groupes armés illégaux se poursuivent. Nous sommes convaincus qu'il faut mettre fin aux effusions de sang inutiles et que les dirigeants activistes doivent rejeter les méthodes de lutte violentes et entamer un dialogue véritable avec Bangui, car il n'y a pas d'autre option qu'un règlement politique et diplomatique en République centrafricaine.

Nous continuons de considérer la mise en œuvre intégrale de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine – l'accord de Khartoum – et de la feuille de route de Luanda comme la clef de la stabilité. Nous tenons à souligner que, malgré tout, les autorités centrafricaines sont prêtes à engager un dialogue inclusif pour surmonter les problèmes de sécurité, et la réunion de septembre dans la capitale de la République centrafricaine en a été une confirmation importante.

Nous notons également que le mécanisme de coordination, lancé à l'initiative de la République centrafricaine, poursuit ses travaux en collaboration avec l'ONU. Ce cadre d'échange permet de suivre les progrès sur le volet politique et de coordonner les efforts de Bangui et de la communauté internationale.

Nous saluons l'action active menée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour promouvoir un règlement politique, ainsi que le rôle important joué par l'Union africaine.

Nous saluons l'action de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). La MINUSCA est un élément important des efforts engagés pour assurer la sécurité dans le pays et un élément clef de la lutte contre les groupes armés et de la protection des civils.

Nous sommes convaincus que la pleine mise en œuvre du mandat de la Mission de maintien de la paix ne sera possible que si un dialogue basé sur la confiance est ouvert avec les autorités du pays au sujet de son déploiement aux fins d'une compréhension mutuelle.

Nous remercions les membres du personnel militaire des pays fournisseurs de contingents, qui risquent leurs vies au quotidien dans l'exercice de leurs fonctions. Nous présentons également nos condoléances aux familles et aux proches des soldats de la paix bangladais qui ont perdu la vie le 3 octobre, ainsi qu'au Gouvernement de ce pays.

La stabilisation à long terme et l'avancement du processus politique sont impossibles si un soutien n'est pas fourni à la République centrafricaine pour renforcer la capacité de combat des forces armées et les moyens des forces de l'ordre. C'est à elles qu'incombe au premier chef la responsabilité de défendre et de protéger leur pays et ses civils. Nous apportons notre appui et notre assistance à Bangui dans ce domaine.

Nous constatons qu'il est nécessaire d'apporter de nouvelles modifications au régime de sanctions applicable à la République centrafricaine. Nous sommes favorables à une levée totale de l'embargo sur les armes. Les représentants africains, tant les trois membres africains du Conseil de sécurité que l'Union africaine, ainsi que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, y sont favorables. Les Centrafricains eux-mêmes en ont parlé à plusieurs reprises.

Pour terminer, nous souhaitons commenter une fois de plus les déclarations faites aujourd'hui par certains collègues concernant la coopération entre la Russie et la République centrafricaine.

Notre position sur cette question est bien connue de tous. Nous l'avons exprimée à de nombreuses reprises lors des séances du Conseil de sécurité. Des instructeurs militaires ont été envoyés pour travailler dans ce pays à la demande du Gouvernement centrafricain, conformément au droit international et au su du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Cette coopération donne de bons résultats en contribuant à la formation des forces armées du pays et à la stabilisation de la situation dans le pays.

Quant au choix par les États de leurs partenaires dans un domaine donné, il relève de la prérogative souveraine des autorités nationales, tout comme les enquêtes sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire.

En tant que diplomate, je comprends les intérêts nationaux de la France en Afrique et les émotions qui poussent ses représentants à faire des déclarations comme celle que nous avons entendue aujourd'hui. Mais je ne comprends pas ce que la France espère obtenir en répétant sans cesse la même désinformation, qui semble particulièrement cynique compte tenu de l'implication historique de la France dans la région et des accusations de crimes portées contre les militaires français, notamment en République centrafricaine. Les Africains le savent et s'en souviennent très bien.

Je ne suis certaine que d'une chose. Bien que ces déclarations soient approuvées par des alliés bien connus au sein du Conseil de sécurité, elles ne contribuent en rien à stabiliser la situation en République centrafricaine.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Gabon.

Je salue la présence à cette séance de la Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, S. E. M^{me} Sylvie Baipo Temon. Je me félicite également de la participation à cette séance du Représentant permanent du Rwanda. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M^{me} Valentine Rugwabiza, de son exposé édifiant.

Je dois rappeler que je fais cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Kenya, le Ghana et mon pays, le Gabon.

Nous tenons d'abord à adresser nos sincères condoléances au Gouvernement bangladais et aux familles des trois soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), suite à leur décès le 3 octobre dernier. Nous souhaitons également un prompt rétablissement aux blessés.

Nous condamnons toutes les attaques envers le personnel de la MINUSCA, dénonçons l'utilisation croissante d'engins explosifs en République centrafricaine par les groupes armés, et rappelons que les attaques visant les Casques bleus des Nations Unies sont constitutives de crimes de guerre. Nous invitons le Gouvernement centrafricain et la MINUSCA à mener les enquêtes et à faire en sorte que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes devant la justice.

La République centrafricaine a fait d'énormes progrès et elle poursuit résolument sa marche vers la stabilisation durable de son territoire. Le soutien de la communauté internationale reste crucial face aux défis aussi bien politiques, sécuritaires qu'humanitaires qui se dressent sur sa trajectoire.

Au niveau politique, nous saluons la tenue, en juin dernier, d'une réunion de revue stratégique qui a permis de redéfinir les modalités et délais de mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine à travers la feuille de route conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La participation des partenaires nationaux et internationaux a donné une plus grande légitimité à ces travaux.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité saluent également les concertations des membres de la Coordination pour le suivi du processus de mutualisation de la feuille de route conjointe de Luanda et de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui ont eu lieu en septembre et octobre 2022 à Bangui. Ce suivi régulier de la mise en œuvre de l'accord de paix démontre l'engagement des autorités centrafricaines à résorber la crise politique dans le pays.

Nous soulignons l'intérêt manifeste d'impliquer le plus grand nombre de participants dans la mise en œuvre effective de l'accord de paix : acteurs politiques, société civile, hommes, femmes, jeunes et groupes armés signataires, afin de pérenniser les efforts de paix initiés par le Gouvernement et soutenus par la communauté internationale.

À cet égard, les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent du rôle actif de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs quant à la revitalisation du processus de paix en République centrafricaine.

Nous sommes convaincus que l'option militaire ne suffira pas à sortir le pays de la crise. L'existence d'un espace politique de dialogue est essentielle pour l'établissement d'une paix durable. Nous saluons la mise en place du Comité de suivi des recommandations issues du dialogue républicain et du Forum de Bangui. Cet organe qui joue un rôle majeur, notamment dans la mise en œuvre de ces recommandations, participe indéniablement à l'établissement d'un climat de confiance entre toutes les parties prenantes.

Nous notons avec intérêt les avancées positives dans le domaine des droits de l'homme, notamment la tenue des sessions criminelles des cours d'appel de Bangui et de Bouar et de la Cour pénale spéciale. Nous saluons également le soutien que la MINUSCA apporte à la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation.

Nous prenons note de la décision d'invalidation par la Cour constitutionnelle, le 23 septembre dernier, des décrets portant création du Comité chargé de rédiger une nouvelle Constitution de la République centrafricaine, puis ceux entérinant la désignation des membres dudit Comité. Nous saluons la décision du Gouvernement de respecter ces décisions.

L'achèvement de l'exercice de cartographie électorale et l'examen du plan intégré de sécurisation des prochaines élections locales, soulignent la volonté manifeste des autorités centrafricaines à garantir un scrutin crédible. Néanmoins, l'appui financier et technique conséquent de la communauté internationale reste un atout majeur dans la tenue d'un processus électoral pacifique, transparent et démocratique.

Sur le plan sécuritaire, les trois membres africains du Conseil encouragent les autorités centrafricaines à poursuivre les efforts entamés pour combattre les groupes armés. L'engagement et les gains acquis par les Forces armées centrafricaines (FACA) sur le terrain, méritent d'être salués. Il est toutefois indispensable que l'appui de la communauté internationale dans le cadre de la restauration de l'autorité de l'État dans tout le pays, s'accompagne de la mise en place de projets de développements communautaires à impact rapide, à même d'améliorer les conditions de vie des populations et de briser le cycle de la dépendance.

Nous l'avons relevé à l'entame de nos propos, les groupes armés continuent d'entraver la sécurité des populations centrafricaines en semant le chaos, attaquant régulièrement les populations civiles et ces derniers temps, utilisant des engins explosifs, notamment dans le centre et l'ouest du pays.

Nous saluons le travail de la MINUSCA, dont l'action tangible est perceptible par les populations. La MINUSCA contribue indéniablement à la protection des civils et à la stabilisation du pays, notamment grâce à sa posture robuste et à sa force d'intervention rapide.

Nous demeurons convaincus de la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles de la MINUSCA par plus de moyens humains et d'équipements à la mesure des nouvelles menaces qui se posent sur le terrain. Nous relevons également que les actions de formation et de renforcement des capacités vis-à-vis des forces de défense et de sécurité ont besoin d'être renforcées, notamment dans le domaine du déminage.

Tant que l'offre de ressources naturelles rencontrera la demande des acheteurs, le sang des innocents Centrafricains continuera certainement de couler. C'est le moment de mettre un terme à ce cycle de violence et d'écrire une nouvelle page de l'histoire de la République centrafricaine. La certification, la traçabilité des minerais et la sécurisation des frontières sont des préalables à la lutte contre les groupes armés. Ces défis, la République centrafricaine ne peut les relever sans l'appui

des partenaires. Nous encourageons particulièrement la coopération entre la République centrafricaine et ses voisins pour contrer les réseaux illicites transfrontaliers.

Les populations civiles sont les premières victimes des trafics des minerais en République centrafricaine, alors qu'elles devraient en être les premières bénéficiaires. L'assèchement des sources de financement des groupes armés, qui tirent profit du trafic des ressources naturelles en République centrafricaine, est essentiel. La question de leur financement est centrale et elle a été rappelée au Sommet extraordinaire de l'Union africaine à Malabo en mai 2022.

Nous saluons les progrès accomplis dans la mise en œuvre du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et la reddition de plus de 4 500 combattants sur un objectif de 7 000. Nous demandons à tous les groupes rebelles de rejoindre l'accord de paix sans condition et de prendre part à ce processus.

Pacifier la République centrafricaine requiert nécessairement un appui financier continu de la part de la communauté internationale au processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Il est crucial que les autorités centrafricaines disposent de moyens financiers en vue d'offrir des alternatives aux ex-combattants.

Nous saluons les efforts du Conseil de sécurité, qui ont permis une levée considérable de l'embargo sur les armes. Nous nous félicitons de nombreuses mesures prises par le Gouvernement centrafricain pour renforcer son système de gestion des armes et des munitions dans un contexte économique particulièrement difficile. Nous saluons particulièrement le lancement, le 29 juillet dernier, d'une campagne de marquage des armes et de sensibilisation par la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Il nous appartient à tous de soutenir les Forces armées centrafricaines, car nous le savons, la MINUSCA dispose d'un mandat ad hoc, elle finira par se retirer du pays. Les FACA devraient disposer des capacités humaines, matérielles et techniques permettant d'assurer les missions régaliennes de sécurisation du territoire et de protection des populations. Le renouvellement du mandat de la MINUSCA doit être pensé sous le prisme du changement de contexte sécuritaire et des attentes légitimes des autorités de la République centrafricaine.

La crise humanitaire se complexifie davantage avec les effets induits par les changements climatiques, les attaques des groupes armés et la montée de l'extrémisme violent. Cette conjonction de facteurs alimente la pauvreté et les inégalités inhérentes aux crises socio-économiques récurrentes en République centrafricaine.

Depuis juin 2022, les inondations en République centrafricaine ont affecté plus de 85 000 personnes, détruit des infrastructures et des cultures et occasionné de nouveaux déplacements de milliers de personnes. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour continuer à soutenir le financement du plan de réponse humanitaire en République centrafricaine.

Pour terminer, nous réaffirmons notre attachement au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République centrafricaine et nous réitérons notre soutien à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Valentine Rugwabiza et son équipe, pour leurs efforts inlassables sur le terrain.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

M^{me} Baipo Temon (République centrafricaine) : Qu'il me soit permis de commencer par présenter mes chaleureuses salutations. Cela, en réponse à celles qui m'ont été faites par les distingués participants à la présente séance. Je voudrais les remercier pour leurs déclarations, pour leur temps consacré à mon pays, pour leurs encouragements et pour l'expression de leurs préoccupations justifiées et injustifiées.

Je voudrais aussi, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre présidence du Conseil de sécurité en ce mois d'octobre et vous remercier pour l'allocution que vous avez tenue au nom des pays africains, communément appelés les trois membres africains du Conseil, mais également vous féliciter et vous remercier pour avoir soulevé, au cours de votre présidence, des débats sur des sujets importants pour l'Afrique, notamment des débats sur le sujet des groupes armés et leur financement.

Nous voilà à nouveau réunis aujourd'hui dans cette salle mythique du Conseil de sécurité, où se prennent les grandes décisions de ce monde sur les questions de paix et de sécurité, une salle devenue familière à la République centrafricaine, tant elle s'y est retrouvée au centre

des discussions du fait de son instabilité chronique, une salle où elle y est soit appréciée, soit dépréciée, selon les perspectives qu'on lui souhaite.

Nous nous retrouvons aujourd'hui autour du rapport Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2022/762). Je voudrais, avant de partager la position de mon pays sur ledit rapport, tout d'abord saisir l'opportunité de la parole qui m'est donnée pour saluer les efforts inlassables du Secrétaire général, M. António Guterres, et cela au nom de la paix dans le monde et en particulier les efforts menés pour le retour de la paix en République centrafricaine.

Je voudrais également, au nom du Gouvernement et du peuple centrafricains, présenter mes vives condoléances au peuple et aux familles des Casques bleus du Bangladesh qui ont perdu la vie récemment.

Qu'il me soit permis également de saluer ce rapport riche d'informations et la présentation synthétique qui nous en a été faite par la Représentante spéciale du Secrétaire général, que j'encourage à poursuivre les efforts initiés afin de rendre factuel le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) de sécurisation de la population en multipliant les efforts en vue d'asseoir un environnement propice, comme elle l'a indiqué, de travail pour les autorités centrafricaines et de rompre définitivement les capacités meurtrières des forces du mal.

De ce rapport, nous constatons agréablement que les efforts menés par le Gouvernement centrafricain portent peu à peu des fruits et, à juste titre, ont été relevés. Le processus politique pour la paix en République centrafricaine reste une priorité pour le Gouvernement. Ainsi, l'initiative sous-régionale de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la feuille de route de Luanda, qui a été adoptée le 16 septembre 2021, a permis de redynamiser le processus politique pour la paix en République centrafricaine, qui était porté par l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé en février 2019. Les velléités de déstabilisation des groupes armés ont été mises à mal par l'accélération du processus politique pour la paix en République centrafricaine, notamment par la définition d'un calendrier conjoint des actions à mener pour chaque composante du processus politique, telles que l'engagement des groupes armés ; le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement ; la réforme du secteur de la sécurité ; la sécurisation des frontières ; la restauration

de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire. Il y a eu également la rencontre avec les représentants des groupes armés, qui a acté l'impératif d'aller vers la dissolution des groupes armés ayant fait le choix définitif de faire taire leurs armes et donc d'adhérer à la paix, la mise en place du comité de suivi des recommandations du dialogue républicain, le respect des principes démocratiques qui laissent aux institutions de la République toute liberté d'action, et les efforts continus pour tenir les élections municipales d'ici à 2023, élections pour lesquelles la République centrafricaine appelle, par ma voix, à un soutien concret en vue de sa tenue.

Sur le plan sécuritaire, nous pouvons noter des acquis significatifs, dont la restauration de l'autorité de l'État sur une bonne partie du territoire, même s'il est à noter qu'il y a encore des velléités des ennemis de la paix qui continuent à commettre des exactions et des crimes. Le Gouvernement s'engage à poursuivre, malgré toutes les adversités, les efforts pour la sécurisation de sa population. Il faut également noter la réduction du nombre de déplacés, passant de 644 000 à 500 000, une donnée clef qui permet d'évaluer l'appréciation de la population sur la situation sécuritaire du pays. Il est à noter également une réduction des campagnes de désinformation. Le Gouvernement centrafricain continuera à travailler sur ces campagnes de désinformation et d'incitation à la haine. Le Gouvernement centrafricain invite également nos partenaires à faire preuve de cohérence, de vérité, pour ne pas alimenter à dessein des rapports faux à leurs capitales dans une volonté de contribuer activement à nuire à l'image de la République centrafricaine, et ainsi aux efforts du Gouvernement. La délation ne grandit pas un homme.

Sur le plan économique et financier, le Gouvernement ne relâche pas ses efforts. Tout est mis en œuvre pour faire face aux défis qui nous sont communs, tels que les tensions inflationnistes du moment, dues à la rareté des denrées de première nécessité, l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la pénurie des carburants, qui n'est pas propre à la République centrafricaine, mais aussi les défis qui sont propres à la République centrafricaine, notamment l'exploitation illicite des ressources naturelles du pays par les groupes armés, les censures et les restrictions sur les appuis financiers, du fait d'un système organisé pour laisser l'État dans une situation de dépendance et de compromission.

Qu'il me soit permis maintenant de relever les incohérences de ce rapport. La richesse des informations du rapport réside aussi dans cette magnifique

osmose entre les informations justes, d'autres, erronées, et certaines, injustes, suscitant ainsi des questions sur l'objectif commun fixé en 2013, date de mise en place de l'opération de maintien de la paix. Je voudrais commencer par réfuter les violations sur la liberté de circulation des contingents de la MINUSCA par des interférences avec leur libre mouvement et les restrictions continues des vols de nuit. Il n'y a pas de recherche persistante ni de saisie d'équipement de la MINUSCA. Il est simplement demandé le respect des procédures et des notifications aux autorités centrafricaines. La liberté de circulation en équipement et en hommes doit-elle se faire au détriment de la souveraineté de la République centrafricaine et de la situation sécuritaire préoccupante du pays ? Devons-nous comprendre que nous n'avons point le droit de réagir lorsque des équipements non autorisés arrivent en République centrafricaine à travers des contingents de la MINUSCA ? Devons-nous comprendre que nous devrions rester de simples spectateurs en terre centrafricaine et que la belle phrase qui dit qu'il incombe en premier lieu aux autorités centrafricaines d'assurer la sécurité du territoire national et de la population du pays est une phrase vaine ? Devons-nous comprendre qu'il nous faille accepter des parcours d'entrée sur le territoire centrafricain incohérents, qu'il ne faille pas réagir lorsque des armes non étiquetées des Nations Unies sont trouvées dans des véhicules, et qu'il ne nous est pas permis non plus de connaître à l'avance la liste des pays sollicités en renfort ? Faut-il nous contenter de la surprise ?

Devons-nous également comprendre qu'appliquer une réglementation nationale, du fait des défaillances en termes d'électrification de notre aéroport, signifie une restriction continue des vols de nuit, surtout que les services compétents ont proposé de se réunir autour d'une table pour mieux comprendre et envisager un dispositif possible pour toutes les parties prenantes sur ce sujet ? Nous faut-il accepter qu'en République centrafricaine, tout ne soit que dérogation, au bon vouloir des uns et des autres ? Comment allons-nous bâtir ensemble un état de droit si les règles doivent être conçues par besoin et que les affaires de la sphère multilatérale et bilatérale s'entremêlent à dessein ?

Au même titre qu'il est demandé aux autorités centrafricaines le respect de l'accord sur le statut des membres de la MINUSCA, le Gouvernement centrafricain demande à ce que soit respectée sa souveraineté. Il y a une phrase très juste de notre regretté Nelson Mandela, qui dit : « Priver les gens de leurs droits fondamentaux revient à contester leur humanité même ». Il est donc

important de faire preuve d'impartialité dans la quête collective dans laquelle nous nous sommes engagés, en évitant de tolérer certaines violations. Cette attitude met en péril les efforts menés pour consolider l'édifice de la République centrafricaine.

Qu'il me soit également permis de répondre à des propos tenus ici, notamment sur le flux d'armes illicite, ce flux d'armes illicite qui ne cesse d'être dénoncé, depuis des mois, voire des années, par le Gouvernement centrafricain. Je voudrais également saisir le micro qui m'est donné pour clarifier le flou développé sur le dernier incident, ayant causé la mort de trois Casques bleus du contingent du Bangladesh, et fait un blessé. Il s'agit d'un crime causé par l'installation des mines par les groupes armés. Un véhicule en patrouille a heurté un engin explosif. Les trois victimes ont perdu la vie sur le coup, et le blessé a été ramené à la capitale dans les heures qui ont suivi l'incident, et non dans les neuf jours, comme il a été fait mention ici. Un incident de plus qui confirme le plaidoyer du Gouvernement de la République centrafricaine. Il nous faut travailler ensemble, en faisant fi des enjeux politiques sur la cause de la précarité de la population, la cause des violations des droits humains par la persistance d'une violence imposée par les groupes armés. Nous devons travailler également sur le financement, la source de financement et les sources d'alimentation des groupes armés. N'utilisons pas la situation de vulnérabilité de la République centrafricaine pour un procès injuste et discriminatoire. En rendant hommage aux Casques bleus qui ont perdu la vie en terre centrafricaine, je voudrais demander aux membres du Conseil de rendre hommage également à mes frères et sœurs centrafricains qui ont perdu la vie et qui continuent de tomber, et également à l'instar, pour ne pas rappeler un triste événement, à l'instar de la jeune Lumière, cette jeune fille de 16 ans, déjà oubliée, morte par la violation constatée et prouvée d'un véhicule appartenant aux Casques bleus.

Soyons ensemble à travailler à restaurer la paix en République centrafricaine. Soyons ensemble à trouver des solutions rapides au sort d'une population qui a conscience d'être victime du fait de sa position géostratégique et des énormes richesses de son sous-sol.

Sur le sujet des violations, il est important que la voix de la République centrafricaine soit entendue. Nous devons sortir du schéma où les violations des uns sont tolérées et celles des autres source d'instrumentalisation.

Nous devons absolument éviter de vider les droits de l'homme de leur sens en favorisant un monde où certains hommes auraient des droits sur d'autres hommes.

J'interpelle à nouveau le Conseil de sécurité sur les réalités d'une guerre. Peu importe la qualification que l'on voudra donner à son bourreau, qu'il soit terroriste, jihadiste, groupe armé ou autre, un criminel reste un criminel. Certes, il y a des semblables et des non-semblables, mais en République centrafricaine, il y a des humains qui aspirent à asseoir non pas la paix, car celle-ci ne nous semble pas être digne, mais qui aspirent à une stabilité, cette stabilité qui a permis à d'autres pays d'avoir des conditions propices pour construire leur pays et apporter la quiétude à leurs populations. Nous en sommes aussi capables. Cessons de nous détourner et de détourner tout un peuple de ce qui est essentiel. Il ne s'agit point de polarisation, il s'agit de ne pas tout politiser. La politique ne consiste pas à parler au nom du peuple, mais à le placer au cœur de nos actions.

Je voudrais appeler à ne point faire d'amalgame entre la nécessité du soutien de la communauté internationale à un peuple en détresse et la nécessité d'une mission qui soit en cohérence avec les principes et les valeurs énoncés dans la Charte des Nations Unies. C'est ici l'occasion de remercier les partenaires multilatéraux et bilatéraux qui accompagnent la République centrafricaine dans son plan de sortie de crise et de relèvement. Je félicite à nouveau la Représentante spéciale du Secrétaire général et l'encourage à poursuivre les efforts initiés et à œuvrer pour une mission plus adaptée au contexte centrafricain pour enfin asseoir cette paix tant recherchée au niveau international, et ainsi maintenir la stabilité en République centrafricaine.

Il faut utiliser le temps en notre faveur, car la persistance de la violence a fini par entretenir la violence. Les réseaux sociaux sont devenus le lieu de messages de haine et de diffamation, et les membres du Conseil doivent me croire quand je dis que tous les acteurs en République centrafricaine y sont confrontés. Ne regarder qu'une seule fenêtre serait faire preuve de partialité et manifester une volonté d'acculer le Gouvernement, et dans ce cas, il faudrait nous expliquer à quel titre et dans quel objectif.

La violence entretient la violence. C'est pourquoi il est aujourd'hui plus que jamais temps de lutter collectivement contre les forces du mal, de lutter contre les causes de la crise centrafricaine. Ces causes, ce sont les groupes armés. Il ne faut point s'attarder sur les conséquences. Nous n'éteignons pas une flamme par le haut, mais à sa source.

Cessons de nous attarder à relever les compteurs des crimes, mais attachons-nous à être plus concrets. Chercher des boucs émissaires aujourd'hui en raison de notre incapacité de neutraliser les vrais criminels connus et inscrits sur la liste des sanctions depuis 2013 ne nous fera pas gagner en efficacité ni ne nous permettra d'atteindre notre objectif, qui est le retour à la paix définitive. Tout au contraire, cela nous obligerait à revoir la finalité du mandat des groupes d'experts. En effet, nous parlons du gel des avoirs, mais ce n'est pas en République centrafricaine que les personnes inscrites sur la liste des sanctions du Comité s'alimentent financièrement. Nous parlons d'interdictions de circuler, mais les leaders des groupes armés se déplacent au vu et au su de toute la communauté internationale. Nous parlons du Processus de Kimberley uniquement dans les zones contrôlées par l'État, mais l'exploitation illicite ne dépérit point dans les zones investies par les rebelles. Nous parlons d'un projet de résolution qui proroge l'embargo contre la République centrafricaine et d'un texte qui ne s'applique pas aux forces régulières. Les membres du Conseil conviendront avec moi qu'avec une telle ambiguïté, on cherche à remplir une liste sur la base d'une instrumentalisation flagrante du sujet des droits de l'homme pour répondre à des enjeux géostratégiques et géopolitiques imposés à la République centrafricaine. Il est nécessaire de revoir notre copie pour gagner en cohérence, en crédibilité et en efficacité.

Comme je l'ai dit, cessons de travailler sur les conséquences d'un conflit qui n'a que trop duré du fait de nos tergiversations. Travaillons de manière responsable, solidaire et pragmatique sur les causes. Cessons de vendre du rêve à un peuple lassé de tant d'injustice, de discrimination et de crimes depuis des décennies.

La situation fragile de la République centrafricaine ne date pas de 2020, ni de 2021, lorsque la République centrafricaine a fait appel à un soutien dans le cadre bilatéral. Elle date d'une période où le pays était meurtri par une agression de groupes armés appelés Séléka en 2013 et Coalition des patriotes pour le changement en 2020, une agression contre le territoire et la population. Pour cela, je recommande que le renouvellement à venir du mandat de la MINUSCA tienne compte des recommandations adoptées dans cette enceinte même par la résolution 2086 (2013), du 21 janvier 2013, dont le paragraphe 3 dispose que le Conseil de sécurité

« [r]éaffirme sa volonté de continuer à approfondir ses débats et sa réflexion sur les premières tâches de consolidation de la paix

lorsqu'il définit le mandat et la composition des opérations de maintien de la paix et, à cet égard, souligne qu'il faut que le Secrétariat planifie une exécution échelonnée de ces tâches, en fixant des objectifs précis... ».

Au paragraphe 4 de cette même résolution, le Conseil de sécurité

« [s]ouligne qu'il importe d'appréhender les difficultés que présentera la consolidation de la paix dès la création des missions de maintien de la paix, grâce à des opérations intégrées d'évaluation et de planification stratégiques, de manière à conjuguer de manière cohérente rétablissement de la paix, maintien de la paix, consolidation de la paix et développement, afin que l'action menée au sortir du conflit soit immédiatement efficace ».

Au paragraphe 7, le Conseil

« [c]onsidère que le mandat de chaque mission de maintien de la paix doit être adapté aux besoins et à la situation du pays concerné ».

J'ai fait quelques rappels en espérant que la voix du malade soit entendue par les médecins que sont les membres du Conseil de sécurité, aux fins d'un diagnostic qui ne condamne pas davantage le malade.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Gatete (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à féliciter le Gabon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre 2022 et de sa couverture très complète des dossiers qui concernent le continent africain. Je voudrais également remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, l'Ambassadrice Valentine Rugwabiza, de l'exposé détaillé qu'elle a présenté ce matin. Je remercie la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine de sa déclaration.

Le Rwanda rend hommage aux soldats de la paix bangladais qui ont perdu la vie au service de l'ONU. Ces vies perdues nous rappellent que la question de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix doit être envisagée du point de vue des missions. La justice pour les crimes commis contre des soldats de la paix doit se voir accorder l'importance qu'elle mérite.

Le Rwanda félicite le Gouvernement centrafricain, sous la direction de S. E. le Président Touadera, et salue sa volonté affichée de mettre en œuvre la feuille de route conjointe de la Conférence internationale sur la

région des Grands Lacs (CIRGL) facilitée par le Rwanda et l'Angola. Nous réaffirmons notre engagement à renforcer notre partenariat avec les autorités centrafricaines afin de bâtir une paix durable. Nous invitons les partenaires et la communauté internationale à aider la République centrafricaine à pérenniser et à consolider les acquis obtenus à ce jour.

Même si des problèmes persistent, des progrès satisfaisants ont été enregistrés sur plusieurs fronts, notamment la mise en œuvre de la feuille de route conjointe susmentionnée de la CIRGL, le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, et l'extension de la présence de l'État dans toute la République centrafricaine. À cet égard, le Rwanda salue le rôle joué par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en vue de faciliter ces avancées en partenariat avec les autorités centrafricaines.

En tant que principal fournisseur de contingents et de personnel de police à la MINUSCA et partenaire bilatéral de la République centrafricaine, le Rwanda est en mesure d'affirmer qu'une intervention militaire bilatérale peut compléter l'action de l'ONU visant à rétablir la paix et à créer un environnement propice au processus de paix. Les contingents déployés dans le cadre de l'accord bilatéral entre le Rwanda et la République centrafricaine ont pour mandat de travailler en partenariat avec les forces gouvernementales dans des zones d'opération désignées préalablement et en coordination avec les forces de la MINUSCA.

Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement pour lutter contre la mésinformation et la désinformation sur les Casques bleus et les forces bilatérales. La communauté internationale doit aider la République centrafricaine à combattre la mésinformation visant le Gouvernement, les soldats de la paix et les partenaires bilatéraux. Lorsque la mésinformation se répand, le public perd confiance dans le Gouvernement et la Mission des Nations Unies.

Il ne sera possible d'instaurer une paix durable qu'avec la participation constructive du peuple centrafricain. Nous devons lui permettre d'élaborer par lui-même ses propres solutions. À cet égard, les opérations de paix et l'appui bilatéral créent l'espace et le temps nécessaires à l'avancement du processus de paix et à l'établissement de l'État et des institutions démocratiques. À cet égard, nous nous félicitons des progrès réalisés à ce jour. Le

Rwanda continuera de coopérer avec le Gouvernement centrafricain et d'autres partenaires, y compris les partenaires régionaux et sous-régionaux, afin d'appuyer les solutions élaborées par la République centrafricaine et adaptées au contexte local.

Le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement (DDRR) sont des aspects cruciaux pour assurer une paix durable. La prolifération incontrôlée des armes menace la paix et la sécurité en République centrafricaine. Nous sommes encouragés par la coopération entre les autorités nationales et la MINUSCA à cet égard, coopération qui a permis de collecter 255 armes, 11 738 cartouches, 12 grenades, 22 roquettes et 13 lance-roquettes. Le processus de DDRR est une entreprise de longue haleine qui nécessite un financement durable. À cet égard, nous exhortons les partenaires à appuyer la République centrafricaine dans la mise en œuvre du programme de DDRR et le renforcement des capacités en la matière.

Le processus de DDRR doit être accompagné d'une réforme du secteur de la sécurité afin de transformer les institutions de sécurité et de justice, de créer un environnement sûr et stable et de permettre le développement économique. Les programmes de réforme du secteur de la sécurité doivent être dûment financés et appuyés par la République centrafricaine pour permettre la croissance économique au fur et à mesure que le pays avance sur cette voie.

Le rapport du Secrétaire général (S/2022/762) souligne les progrès positifs réalisés dans l'extension de la présence des autorités de l'État en République centrafricaine. Nous sommes convaincus que les autorités de l'État pourront renforcer la confiance et améliorer la fourniture de services essentiels à la population, ce qui fait partie intégrante du processus de consolidation de la paix.

Enfin, la complémentarité dans les opérations de paix a prouvé qu'elle pouvait changer la donne. Bien que relevant de modalités différentes, les déploiements de forces bilatérales en République centrafricaine ont joué un rôle de renforcement au moment où cela était nécessaire. Nous espérons que la MINUSCA, les autorités centrafricaines et les autres partenaires sauront tirer parti de cet élan pour instaurer une paix durable.

Le Président : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 5.